

Création de postes budgétaires

Article 20

Il est créé 26.860 postes budgétaires, au titre du budget général pour l'année budgétaire 2022.

1 – 26.510 postes budgétaires, au profit des ministères et institutions suivants :

MINISTÈRES ET INSTITUTIONS	NOMBRE DE POSTES BUDGÉTAIRES
Administration de la défense nationale.....	10.800
Ministère de l'intérieur	6.544
Ministère de la santé et de la protection sociale	5.500
Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation	800
Ministère de l'économie et des finances	500
Délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion	500
Ministère des Habous et des affaires islamiques	400
Ministère de l'éducation nationale, du préscolaire et des sports	344
Ministère de la justice	250
Cour Royale.....	200
Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts	190
Ministère des affaires étrangères, de la coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger	100
Juridictions financières.....	60
Ministère de l'aménagement du territoire national, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la ville.....	60
Chef du Gouvernement.....	50
Ministère de l'inclusion économique, de la petite entreprise, de l'emploi et des compétences.....	50
Conseil supérieur du pouvoir judiciaire.....	50
Secrétariat général du gouvernement	30
Chambre des représentants.....	20
Chambre des conseillers.....	20
Ministère du transport et de la logistique	20
Conseil national des droits de l'Homme	12
Conseil économique, social et environnemental	10
TOTAL	26.510

2 – Le Chef du gouvernement est habilité à répartir 350 postes budgétaires entre les différents départements ministériels ou institutions, dont 200 sont réservés au profit des personnes en situation de handicap.

3 – Outre les postes budgétaires créés en vertu du tableau mentionné au paragraphe 1 du présent article, il est créé à compter du 1^{er} janvier 2022, auprès du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation, 700 postes budgétaires destinés à la régularisation de la situation des fonctionnaires titulaires du diplôme de doctorat qui sont recrutés, par voie de concours, en qualité de professeur-assistant conformément à la réglementation en vigueur.

Sont supprimés, à compter de la même date, les postes budgétaires occupés par les intéressés dans les départements ministériels ou institutions auxquels ils appartiennent.